

# SYNDICAT MIXTE DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL

« Olivier MESSIAEN »

17 rue de l'Ancienne Mairie  
04000 DIGNE LES BAINS

Envoyé en préfecture le 27/03/2023

Reçu en préfecture le 27/03/2023

Publié le 27/03/2023

ID : 004-250400868-20230324-04-DE



## COMITE SYNDICAL

Le vendredi 24 mars 2023 à 14 heures 30, dûment convoqué par lettre individuelle en date du 8 mars 2023, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Conservatoire s'est assemblé en session ordinaire sous la présidence de la Présidente, au siège du Syndicat mixte, dont les portes étaient ouvertes au public.

### **Etaient présents :**

Madame Laurie SARDELLA, Présidente du Syndicat mixte de gestion ;  
Monsieur Robert LAURENTI, représentant de Durance Luberon Verdon Agglomération, 1<sup>er</sup> Vice-Président du Syndicat mixte ;  
Monsieur Claude FIAERT, Vice-Président de Provence Alpes Agglomération. 2<sup>ème</sup> Vice-Président du Syndicat mixte ;  
Madame Sandra FAURE, représentante de Durance Luberon Verdon agglomération ;  
Madame Martine THIEBLEMONT, représentante Provence Alpes agglomération ;  
Madame Isabelle MORINEAUD, représentante du Conseil départemental ;  
Monsieur Pierre CATILLON, représentant du Conseil départemental ;  
Monsieur Alain DELSAUX, représentant du Conseil départemental.

### **Assistaient également à la séance :**

Madame Christine JOLY, directrice administrative  
Monsieur Benoît PAILLARD, Directeur pédagogique et artistique  
Madame Cécilia CHEVALIER, Directrice générale des services Provence Alpes agglomération  
Monsieur Roland RUZAFI, Directeur adjoint des établissements culturels du Conseil départemental  
Monsieur Yves CLAUDET, Directeur général adjoint des services de DLVA  
Monsieur Jean-Luc BILLAND, Directeur général adjoint du conseil départemental

### **Était excusé :**

Monsieur Jean-Mikaël GASPARD, Payeur départemental

**Délibération n° D-2023-04****OBJET : Approbation du compte financier unique 2022**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux syndicats mixtes,

**Vu** les statuts du Syndicat mixte de gestion du Conservatoire à rayonnement départemental « Olivier Messiaen »,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M57 relative à l'instruction budgétaire et comptable applicable aux budgets principaux de toutes les collectivités et leurs établissements publics.

**Exposé des motifs –**

Le 1<sup>er</sup> Vice-Président présente les principaux éléments du compte financier unique pour l'exercice 2022 retracés de la manière suivante :

▪ ***pour la section de fonctionnement***

En recettes, le montant total s'élève à ..... 2 472 095,86 €  
 En dépenses, le montant total s'élève à ..... 2 440 927,75 €  
 Pour 2022, on enregistre un résultat de clôture cumulé de..... 31 168,11 €

▪ ***pour la section d'investissement***

En recettes, le montant total s'élève à ..... 132 436,05 €  
 En dépenses, le montant total s'élève à ..... 87 411,91 €  
 Pour 2022, on enregistre un résultat de clôture cumulé de ..... 45 024,14 €

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

**D'approuver** le compte financier unique 2022, joint en annexe ;

**D'autoriser** la Présidente du Syndicat mixte de gestion à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Pour	<input checked="" type="radio"/>
Contre	<input type="radio"/>
Abstention	<input type="radio"/>

Fait à Digne-les-Bains le 24 mars 2023.  
 La Présidente du syndicat mixte de gestion,  
 Laurie SARDELLA.

